

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 25 NOVEMBRE 2011

Présents : Mmes et Mrs FERRERI, CARETTI, TERMOZ-MASSON, PALLIER, SUISSE, MICHALLET, BELLON, JULIEN, GILLIN, CHATAIGNIER, LAUFRAY, DUPUY, PIOTIN, BONNAT.

Absents excusés : Ms et Mmes CHARTON, RIVES, HOUDE, MOUTENET, CARPANO, LAVALLEE.

Ont donné procuration : Ms et Mmes CHARTON, RIVES, HOUDE, CARPANO, LAVALLEE.

Secrétaire de séance : Jérôme PIOTIN.

Ordre du Jour :

- Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 23 septembre 2011
- Choix du nom de l'école maternelle d'Apprieu
- FINANCES :
 - o Décision modificative n°3,
 - o Vote du taux de la Taxe Aménagement,
 - o Admissions en non-valeur de créances communales irrécouvrables,
 - o Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées de la compétence « Action Sociale » de la CCBE,
 - o Information sur l'avenant au marché de fourniture de repas en liaison froide pour les restaurants scolaires,
- PERSONNEL COMMUNAL :
 - o Vœu demandant au Gouvernement de renoncer à l'amputation de 10% de la cotisation du CNFFT pour la Formation des agents territoriaux,
 - o Adhésion au contrat groupe du CDG38 pour le contrat d'assurance des risques statutaires,
- AMENAGEMENT :
 - o Tranche optionnelle de travaux en matière d'enfouissement des réseaux pour l'aménagement du Centre Village par le SE38,
 - o Intégration du projet Aménagement Centre Village au dossier OCMMR du FISAC Intercommunal
- URBANISME :
 - o Demande de subvention auprès du CG38 pour la révision du PLU,
 - o Coefficient d'emprise au sol,
- ENVIRONNEMENT :
 - o ENS Cote Manin
 - o Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (PDIPR)
- Procédure de Télétransmission des actes en Sous Préfecture
- Représentation au sein des commissions
- Avis sur le transport de licence IV hors de la commune
- Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal et propose l'approbation du dernier compte-rendu du Conseil Municipal du 23 septembre 2011 : vote à l'unanimité.

- Choix du nom de l'école maternelle d'Apprieu

Suite à la réunion du jury en date du 24 novembre, deux propositions ont été faites. La proposition qui a obtenu le plus de points et celle donc soumise à l'approbation du Conseil Municipal : « Le Petit Prince ».

Gilles Suisse demande que des vérifications soient faites sur l'exploitation du nom auprès des ayants droits.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité « le Petit Prince », sous réserve des vérifications à faire. Monsieur le Maire proposera une cérémonie de baptême de l'école maternelle.

- Finances

Décision modificative n°3

Eric Caretti présente la DM 3 qui prévoit notamment l'inscription en recette de la dotation communautaire de 40 377€. Elle est approuvée à l'unanimité.

Taxe Aménagement (TA)

Eric Caretti propose de fixer le taux à 5% de la TA, en remplacement de la TLE suite à la refonte de la fiscalité de l'urbanisme et d'exonérer totalement Les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L. 331-12

Délibération approuvée à l'unanimité.

Remise gracieuse des pénalités d'urbanisme (et non admission en non valeur, comme indiqué à l'ordre du jour)

Sur Proposition de la Trésorerie du Grand Lemps, Eric Caretti soumet à l'approbation du Conseil Municipal les 2 remises gracieuses des intérêts dus à la majoration de la TLE pour la somme de 214€. Délibération approuvée à l'unanimité.

Rapport définitif de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges relatif à la compétence « Action sociale » transférée,

Eric Caretti soumet au Conseil Municipal le rapport suite au transfert des communes vers la CCBE de la compétence « Action sociale ».

- Evaluation du montant des charges pour la commune d'Apprieu : 38 689€
- Montant de l'attribution de compensation : 390 747€

Rapport approuvé à l'unanimité.

Avenant n°1 au marché de fourniture de repas en liaison froide aux deux restaurants scolaire,

Monsieur le Maire informe qu'un avenant a été passé avec Vercors Restauration pour la fourniture du pain par nos boulangers locaux. Après consultation par notre prestataire, ce sont les boulangers de « Aux pains d'Apprieu » qui fourniront 3 jours sur 4 le pain aux restaurants scolaires pour un coût supplémentaire par repas de 0.08€. (NB : Un jour de la semaine est dédié au pain Bio.)

- Personnel communal

Vœu demandant au gouvernement de renoncer à l'amputation de 10% de la cotisation pour la formation des agents territoriaux.

Monsieur le Maire appelle à la défense du droit à la formation professionnelle dans le Fonction Publique Territoriale, compte tenu de la baisse de la cotisation patronale pour le CNFPT de 1%. Cette décision ampute les ressources du CNFPT et ne permet pas à l'établissement de maintenir son offre de formation en l'état. Délibération approuvée à l'unanimité.

Adhésion au contrat groupe du CDG38 pour le contrat d'assurance des risques statutaires.

Monsieur le Maire rappelle que le précédent contrat arrive à échéance au 31/12/2011. Que le CDG38 a procédé à un appel à la concurrence et le marché a été attribué à Dexia Sofcap avec la compagnie Generali pour 4 ans. Il est proposé d'étudier les différentes conditions financières. Compte tenu du taux applicable actuellement, des nouvelles propositions financières, du souci de ne pas grever le budget communal, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir le taux de 5.30% avec une

franchise de 30jrs pour les agents CNRACL et de 0.85% et une franchise de 15 jours pour les agents IRCANTEC

- Aménagement du Centre Village

Mission de maitrise d'œuvre pour l'enfouissement des Réseaux- tranche optionnelle,

Dominique Pallier propose de confier la maitrise d'œuvre pour l'enfouissement des réseaux France Telecom et EDF à SEDI (ex SE38) pour la tranche optionnelle. Le Conseil Municipal approuve à 19 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

Opération Collective de Modernisation en Milieu Rural (OCMMR),

Dominique Pallier propose de valider l'intégration du dossier d'aménagement du centre village dans le cadre de l'OCMMR afin de demander des subventions au titre du FISAC Intercommunal. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

- Urbanisme

Révision du PLU : Monsieur Gilles Suisse propose de solliciter des subventions pour la mission de Révision du PLU auprès des différents partenaires financiers : la Région Rhône-Alpes, le Département de l'Isère. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Coefficient d'emprise au sol : Monsieur le Maire rappelle la délibération du 20 juin 2008 approuvant le projet du Plan Local d'Urbanisme dans lequel est fait référence le coefficient d'emprise au sol.

Depuis cette date, dans les secteurs UB (article UB 9 du PLU), des refus de permis ont délivrés eu égard à cet article instituant un coefficient de 15%.

Considérant que dans sa rédaction celui-ci « pourra être exigé », que nous sommes aussi dans une politique d'optimisation de notre espace urbain et que le coefficient d'occupation des sols dans ce secteur est de 0.15 pour les habitations individuelles isolées et de 0.20 pour les habitations individuelles jumelées ou groupées et les autres constructions autorisés,

Monsieur le Maire propose que le coefficient d'emprise au sol ne soit plus appliqué à partir de la date d'approbation de cette délibération sous réserve que 60% de la parcelle soit réservé en espace vert pleine terre.

L'ambition de cette démarche est de pouvoir accorder des projets urbains de qualité tout en assurant un maintien des espaces verts et une cohérence paysagère. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

- Environnement

ENS Cote Manin : Monsieur le Maire propose de signer une convention tripartite entre le Département de l'Isère, la commune de Saint Blaise du buis et la Commune d'Apprieu, pour labelliser les parcelles situées à l'étang de Cote Manin et de préciser la clé de répartition des dépenses communes avec la commune de Saint Blaise du Buis par la superficie de la zone d'intervention.

Délibération approuvée à l'unanimité.

PDIPR : Monsieur le Maire propose d'entériner le Plan Départemental des Itinéraires de Randonnées Pédestres qui existe déjà sur notre territoire, et ce à l'initiative du Syndicat Mixte du pays de Bièvre Valloire. La commune doit s'engager :

- à ne pas aliéner en totalité ou en partie l'itinéraire, sauf à en proposer un de substitution,
- à conserver le caractère public et ouvert des sentiers,
- pour la question des véhicules motorisés autres que ceux utilisés pour le besoin des exploitations forestières ou agricoles, une réflexion est en cours sur la voie communale des Billionnières.

Délibération approuvée à l'unanimité

- Télétransmission des actes :

Monsieur le Maire propose de mettre en place la plateforme de dématérialisation avec la Préfecture pour les actes soumis au contrôle de légalité. Il propose de signer la convention avec la Préfecture et de se rapprocher du Centre de Gestion pour la mise en œuvre pratique de la télétransmission des actes. Délibération approuvée à l'unanimité.

- Point sur les représentations au sein des commissions communales et extérieures

Monsieur le Maire redistribue au Conseil Municipal les documents synthétisant les représentations au sein des différentes commissions qu'elles soient communales, intercommunales ou au sein d'autres syndicats. Des mises à jour ont été apportées notamment pour les représentants au CCAS.

- Avis sur le transport d'une Licence IV hors de la commune.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a été saisi d'une demande d'un commissaire priseur judiciaire, expert près de la Cour d'appel de Grenoble, concernant la vente aux enchères de la licence SARL Bar Brasserie La Colline,

Que cet expert demande la position du Conseil Municipal quant au transport hors de la commune de ladite licence,

Le Conseil municipal, s'oppose à l'unanimité moins une abstention, au transport hors de la commune de licence IV de la SARL Bar Brasserie La Colline.

• Questions diverses

- Monsieur le Maire informe du courrier de la CCBE demandant de bien vouloir désigner 2 voire 4 noms pour la commune d'Apprieu (suite à la délibération de la CCBE en date du 26/09/2011) pour être représentant à la Commission Intercommunale des impôts Directs. Eric Caretti propose de contacter les membres de la Commission Communales des Impôts Directs pour leur demander s'ils seraient intéressés.

- Monsieur le Maire informe que la Brigade de Gendarmerie du Grand Lemps l'a alerté sur la présence de faux démarcheurs qui escroquent des personnes âgées. Monsieur le Maire demande à ce que chacun relaye cette information surtout en cette période de fin d'année.

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que suite à ses relances, le Président du Conseil Général a répondu à ses courriers relatifs à l'abandon du Zéro Phytosanitaires. Ce courrier précise que des formations ont été mises en place afin de sensibiliser aux autres pratiques alternatives.

- Pascale Bellon se fait le relai de Catherine Rives sur les questions suivantes :

- **Projet de bibliothèque :**

- *Remerciement à Gilles Suisse qui porte ce projet d'une main de maître pour le bâtiment et de son aide notamment pour la question d'un sas pour l'entrée du point lecture*

- *Une entrevue devrait bientôt pouvoir s'organiser avec le directeur adjoint de la lecture publique (Stéphane Charpenay) afin d'avancer du point de vue du bénévolat, l'objectif étant d'organiser une réunion d'information et d'échanges pour lancer la dynamique avec les bénévoles.*

- *L'an prochain, sera axé sur la formation des bénévoles, la constitution du fonds documentaire et l'équipement des documents. Un très gros travail en perspective. Il faudra du monde !*

- **Relai assistantes maternelles :**

- *Nous allons prochainement changer d'animatrice de RAM. Elodie Cuvillier vient d'être recrutée pour prendre en charge le relai sur Apprieu, Oyeu, Chabons. Elle arrivera en janvier.*

- En attendant, Céline Debièvre assure l'animation du RAM jusqu'à fin décembre. Une période de tuitage devrait pouvoir s'organiser. Une réflexion est en cours pour offrir aux assistantes maternelles d'Apprieu un temps collectif supplémentaire tous les quinze jours. A suivre.
- **Coordination petite enfance :**
- Le recrutement du coordinateur aura lieu les 7 et 8 décembre. La personne devra probablement effectuer son préavis de 3 mois, à moins que nous n'arrivions à négocier avec son employeur. L'arrivée aura donc probablement lieu début mars.
- **Avant-dernier jour du Ticket Culture :**
- Ce soir, la conférence sur le cinéma d'animation avec Jean-Christophe Houde, dans les locaux de la CCBE et demain, « la cantatrice chauve » de Ionesco (théâtre) au Grand Lemps.
- Tout s'est très bien passé. Une très bonne fréquentation.
- Le spectacle d'Apprieu, dimanche dernier a fait salle comble. Merci à Jean-Christophe, Dominique et Christine Michallet qui ont participé à l'organisation. Merci aussi à Michel Brunet qui avait bien avancé le travail pour l'installation. Merci à Alain pour la cafetière (je peux la rendre quand tu veux Alain !). Un regret : le vol de l'échelle de Jean-Christophe, dans des circonstances étonnantes.
- Gérard Termoz-Masson rappelle le Téléthon du 2 décembre et en appelle aux bonnes volontés.
- Marcel Bonnat demande si des plots vont être posés au carrefour du Rivier et Planche Cattin et si la commune peut prévoir des heures de ménage dans les salles de l'ancienne école du Rivier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h20.

Le Maire,
Georges Ferreri



BONNES FETES DE FIN D'ANNEE A TOUS